

## **ANNEXE 2 : FICHES DE POSTE**

[Coordonnateur en unité localisée pour l'inclusion scolaire du second degré \(ULCG\)](#)

[Coordonnateur service d'assistance pédagogique à domicile \(SAPAD\)](#)

[Coordonnateur départemental de l'aide humaine](#)

[Enseignant en hôpital de jour](#)

[Référent pour la scolarisation des élèves handicapés 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré](#)

[Enseignant en unité d'enseignement pour les élèves polyhandicapés](#)

[Enseignant en unité d'enseignement externalisée autisme](#)

[Enseignant au centre médico-psycho-pédagogique \(CMPP\)](#)

[Responsable local de l'enseignement en milieu pénitentiaire](#)

[Enseignant en milieu pénitentiaire](#)

[Enseignant en section d'enseignement général et professionnel adapté \(SEGPA\)](#)

[Professeur ressources troubles du neuro-développement \(TND\)](#)

[Référent direction d'école](#)

[Directeur d'école de 10 classes et plus](#)

[Directeur d'école réseau d'éducation prioritaire \(REP\)](#)

[Directeur d'école de site biculturel](#)

[Conseiller pédagogique de circonscription généraliste](#)

[Conseiller pédagogique de circonscription ASH](#)

[Conseiller pédagogique de circonscription EPS](#)

[Conseiller pédagogique de circonscription Langues et cultures régionales](#)

[Maître formateur formation continue – Accompagnement du plan français](#)

[Maître formateur formation continue – Accompagnement du plan mathématiques](#)

[Enseignant en unité pédagogique spécifique \(UPS\) auprès des enfants de familles itinérantes et de voyageurs](#)

[Enseignant soutien des territoires éducatifs ruraux](#)

[Enseignant en école de site biculturel](#)

[Enseignant au service militaire volontaire \(SMV\)](#)

## COORDONNATEUR ULIS SECOND DEGRE

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### Public accueilli

Élèves de 12 à 16 ans reconnus handicapés essentiellement au niveau des fonctions cognitives du secteur, orientés par la CDAPH de la MDPH, ou présentant des maladies invalidantes :

- issus des ULIS école ;
- à l'issue d'une scolarisation en IME et en mesure de poursuivre leur scolarité dans un établissement scolaire du second degré ;
- qui auraient bénéficié d'une scolarisation individuelle en milieu ordinaire et pour lesquels des modalités plus collectives s'avèrent nécessaires sur un dispositif spécialisé.

### Objectifs

Dans le cadre législatif et réglementaire de la loi du 11 février 2005, en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- œuvrer à la scolarisation, à l'insertion sociale, à l'acquisition d'une plus grande autonomie personnelle et sociale des élèves accueillis ;
- consolider et faire acquérir des connaissances, capacités et attitudes en référence au socle commun ;
- envisager les modalités d'une insertion professionnelle à l'issue du parcours au collège.

### Formation – expérience professionnelle

- Expérience des élèves handicapés présentant de grandes difficultés cognitives (personnel spécialisé ou en cours de formation) ;
- Expérience des parcours de formation et de qualification professionnelle (formation initiale, en alternance, continue) ;
- Expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.

### Missions et tâches

- Offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités quelle que soit l'origine de leurs difficultés, dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs des instructions officielles ;
- Assurer en équipe pédagogique l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés des élèves et accompagner les enseignants dans la mise en place desdits parcours ;
- Veiller à une réelle intégration dans les classes et les établissements des élèves accueillis, dans le respect de leurs besoins spécifiques ;
- Organiser le temps des élèves dans le respect des projets individuels : enseignements généraux, séquences de sensibilisation aux champs professionnels, participation aux ateliers de la SEGPA s'il y en a une dans l'établissement, stages en entreprise ou dans les établissements partenaires à partir de la quatrième ;
- Travailler le lien avec les familles.

### Compétences

- Compétences pédagogiques de bon niveau ;
- Capacité à mettre en lien les projets individuels avec les problématiques de la scolarisation dans le second degré ;
- Maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ;
- Capacité à construire des partenariats (équipes pédagogiques, éducatives, de suivi de la scolarisation, conseil pédagogique ; entreprises ; secteurs médico-sociaux, etc...).

### Qualités

- Posséder des capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- Dynamisme, esprit d'initiative, engagement.

## **COORDONNATEUR SERVICE D'ASSISTANCE PEDAGOGIQUE A DOMICILE**

### **Diplôme requis**

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### **Localisation du poste**

Association des PEP Lor'Est – 8 rue Thomas Edison – 57075 Metz

### **Cadre général**

Afin de garantir le droit à l'éducation et à la poursuite des apprentissages, le SAPAD, géré par le pôle éducation des PEP Lor'Est, organise la scolarisation à domicile des enfants et adolescents malades ou accidentés qui ne peuvent être scolarisés en raison de leur état de santé.

Le coordonnateur a la charge d'organiser et de suivre ce dispositif.

Le coordonnateur est sous l'autorité de l'IEN ASH et rend compte de son activité au président des PEP Lor'Est.

### **Missions du poste**

- Permettre à l'élève malade ou accidenté de poursuivre les apprentissages scolaires indispensables dans la perspective d'une reprise réussie dans les conditions ordinaires de scolarisation ;
- Placer l'élève, face aux exigences scolaires, dans une perspective dynamique : les apprentissages peuvent ainsi contribuer à l'amélioration de l'état de santé ;
- Mettre en place et organiser le suivi des élèves déscolarisés pour raison de santé (maladie / accident)
- Suivre certains élèves hospitalisés à l'hôpital de Mercy ou à l'UHA de Jury ;
- Animer le réseau d'assistance pédagogique à domicile ;
- Gérer et coordonner les dossiers d'aide pédagogique (ainsi que ceux mandatés et financés par les assurances scolaires) ;
- Favoriser la communication entre les différents acteurs (familles, enseignants, chefs d'établissement, assistantes sociales, infirmières, médecins scolaires, psychologues EN, services hospitaliers...)
- Assurer la coordination entre les services des PEP Lor'Est et de la DSDEN de Moselle ;
- Préparer, organiser et participer aux commissions médicales ;
- Rechercher des enseignants volontaires (priorité à ceux de l'élève ou de l'établissement scolaire) et assurer la gestion administrative et des moyens dévolus au service ;
- Rédiger des ordres de mission des enseignants et suivi des heures effectuées (ainsi que ceux mandatés et financés par les assurances scolaires) ;
- Organiser la formation et l'accompagnement des personnels engagés auprès des élèves pris en charge ;
- Concevoir des projets pédagogiques d'aide individualisée avec les différents intervenants ;
- Favoriser une prise en charge globale de l'élève à besoins particuliers (refus scolaire anxieux/ décrochage) ;
- Assurer le déploiement des STPR (systèmes de téléprésence) dans le cadre du projet TED-I ;
- Flécher les élèves ayant ce besoin d'assistance, former les enseignants, organiser la mise en place et le fonctionnement du robot en classe, assurer la communication avec les services de la DANE ;
- Rédiger des bilans (qualitatifs, quantitatifs, propositions d'amélioration du service) ;
- Préparer et animer les comités de pilotage (2x par an).

### **Compétences requises**

Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, premier et second degré, et du rôle des différents acteurs.

- Connaître la spécificité de la scolarisation des élèves malades
- Disposer de qualité de rigueur, d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers.
- Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles, de communication, d'écoute et d'adaptabilité.
- Etre capable de communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe notamment en binôme avec l'autre coordonnateur.
- Etre capable de discrétion professionnelle.
- Etre capable de se rendre disponible et être réactif afin de faire face aux éventuelles
- Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...).
- Etre capable de se rendre disponible et être réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.
- Mobilité départementale (secteur d'intervention défini).

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives (1607 heures annualisées).

## COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL AIDE HUMAINE

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### Missions et tâches

L'enseignant ressource des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) intervient au sein du pôle de l'aide humaine de l'ASH (PIAL et hors PIAL).

Placé sous l'autorité de l'IEN ASH du département, ses missions essentielles seront :

- De contribuer à la détermination des PIAL ;
- D'être en appui des chefs d'établissement et des IEN des circonscriptions du 1er degré dans l'accompagnement des équipes concernées par l'implantation d'un PIAL ;
- D'accompagner l'organisation et la coordination des moyens d'accompagnement dans une organisation plus globale des aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques centrée sur le besoin des jeunes bénéficiaires. Dans ce cadre, il apportera son expertise dans l'analyse des notifications de la CDAPH ;
- De conduire des actions de formation inter catégorielles et des expertises sur les missions et la manière de servir des AESH afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves ;
- De contribuer au pilotage des PIAL au niveau départemental (suivi, évaluation) avec le pôle administratif et financier des accompagnants humains. Cette mission est coordonnée par le secrétaire général et l'IEN Ecole inclusive ;
- De participer au réseau ASH départemental et/ou académique et aux formations animées par le CT-ASH académique.

### Compétences et qualités requises

- Bonne connaissance de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap et en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 ;
- Bonne connaissance du principe de l'école inclusive en lien avec le cadre réglementaire de la loi de refondation de l'école ;
- Bonne connaissance du fonctionnement du 1er et du 2nd degrés ;
- Aptitude à accompagner les enseignants et les directeurs d'école dans la mise en œuvre de parcours scolaires des élèves en situation de handicap ;
- Aptitude à piloter un projet et à accompagner des équipes ;
- Aptitude à travailler en interdisciplinarité professionnelle au sein de l'EN et avec les partenaires ;
- Compétences dans l'usage des outils numériques et de bureautique ;
- Compétences rédactionnelles et à l'animation de réunions ;
- Capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés ;
- Méthodologie et rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers ;
- Facilitateur, à l'écoute, en appui et en conseil.

### Modalité particulière

Déplacements dans les établissements scolaires.

## ENSEIGNANT EN HOPITAL DE JOUR

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### Préalables

Connaissance des besoins particuliers des enfants de l'hôpital de jour

Capacité d'adaptation développée

Sens de l'innovation, de la responsabilité et de l'expérimentation

Bonne connaissance du cadre institutionnel, de la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap

Capacités à travailler en équipe et en partenariat

### Tâches d'enseignement

- Assurer la scolarisation, soit en favorisant la constitution de groupes d'enfants dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé ;
- Amener chacun des enfants pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités ;
- Elaborer un projet scolaire : contrats harmonisant soins et enseignements, cette procédure mettant l'enfant au centre de l'action pédagogique et éducative ;
- Préparation et organisation du suivi scolaire dans le cadre d'intégration dans les écoles ordinaires.

### Coordination et concertation

- Concertation avec les autres personnels de l'établissement pour l'élaboration des projets individualisés ;
- Participation aux réunions des équipes de suivi lorsque les enfants sont intégrés dans les écoles ordinaires ;
- Mise en place, dans une structure pédagogique originale, au bénéfice des enfants, un partenariat actif avec les différents responsables.

## REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES 1er et 2nd DEGRE

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### Fonctions

Dans le cadre de la mise en place du parcours de scolarisation :

- Accueillir la famille de l'élève et l'informer lors de l'inscription dans l'école ou l'établissement ;
- Organiser l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire ;
- Informer l'élève et sa famille des résultats de l'évaluation ;
- Contribuer à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ;
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS ;
- Réunir l'équipe de suivi de l'élève ;
- Assurer la permanence des relations avec l'élève, sa famille...

Dans le cadre de l'animation de l'équipe de suivi :

- Faciliter la mise en œuvre du PPS ;
- Procéder à l'évaluation du PPS et de la mise en œuvre du PPS ;
- Assurer le suivi du PPS ;
- Informer la CDA de toute difficulté mettant en cause la poursuite du PPS ;
- Proposer à la CDA une révision de l'orientation avec l'accord de l'élève ou de sa famille.

### Savoirs

- Bonne connaissance des dispositifs et procédures de l'Education nationale et des milieux médico-sociaux et médico-éducatifs, ainsi que de la législation inhérente au droit des personnes handicapées ;
- Bonne connaissance des pédagogies spécialisées et des besoins des enfants et adolescents handicapés ;
- Bonne connaissance des milieux institutionnels et associatifs liés au handicap.

### Savoir-être

- Capacité d'écoute, de communication et de prévention des conflits ;
- Sens du travail en équipe.

### Savoir-faire

- Capacité à organiser un travail administratif, à structurer son action et anticiper les échéances ;
- Communication avec les familles, conduite d'entretiens et de réunions, capacité à rendre compte ;
- Gestion de conflit.

## ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT POUR ELEVES POLYHANDICAPES

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### Missions

- Réaliser un bilan individuel pour chaque élève ;
- Concerter l'enseignant d'accueil et l'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement ;
- Établir les modalités d'accompagnement de l'élève ;
- Élaborer le PPS de l'élève en collaboration avec l'enseignant de la classe et l'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement ;
- Élaborer le PPI de l'élève en collaboration avec les différents partenaires qui interviennent auprès de l'enfant ;
- Participer à l'élaboration du PIA à l'IES de Moselle ;
- Informer sur le handicap les autres élèves de la classe et de l'établissement ainsi que les enseignants d'accueil et l'équipe pédagogique afin de faire accepter la différence ;
- Favoriser le bien-être de l'élève au sein de la classe ;
- Aider, former l'enseignant de l'élève et éventuellement l'AESH ;
- Mettre en œuvre les adaptations pédagogiques (application du tiers temps, LPC, Borel-Maisonny, méthode ALOE, méthode verbo-tonale, LSF), en portant une attention particulière au passage des consignes et utilisation de techniques spécifiques et spécialisées (braille, braille abrégé, braille intégral...) ;
- Accompagner les groupes autour de l'élève déficient ;
- Aider à l'autonomie, à l'acquisition méthodologique, la gestion du temps, gestion du matériel, gestion de l'intervention de l'AESH.

### Périmètres et partenaires

Interventions dans la classe, hors la classe et en remédiation.

Informations, formations et relation avec les différents partenaires de l'équipe éducative : élèves, enseignants, professionnels du plateau technique de l'IES, parents, autres partenaires (SAPAD, médecin scolaire, professions libérales...)

### Projets particuliers spécifiques au handicap

- Projets artistiques et culturels afin de favoriser l'implicite culturel et de permettre l'entrée dans l'abstraction ;
- Projets TICE ou autres techniques particulières ;
- Projets extra-scolaires :
  - Rencontres fraternelles pour permettre à chacun de trouver sa place et rencontres avec des pairs ;
  - Participation à des sorties, notamment à Paris, pour découvrir la culture sourde.

Toutes ces activités d'accompagnement de l'élève déficient nécessitent une cohésion avec tous les membres de l'équipe éducative, pédagogique, thérapeutique, administrative et de direction.



## ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE AUTISME

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### Définition du poste

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant des élèves ayant un diagnostic d'autisme. L'unité d'enseignement peut être adossée à un établissement médico-social (SESSAD).

### Missions

Il pilote le projet de l'UE et assure la cohérence des actions des différents professionnels ;  
Il partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs ;  
Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent ;  
Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;  
Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ;  
L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant ;  
Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille ;  
Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

### Compétences et qualités requises

A une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA) ;  
Sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins ;  
Développe un enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique ;  
Est capable d'organiser et animer des formations sur ces thématiques spécifiques.

Des compétences de formateur pourraient être un complément apprécié, afin d'assurer des formations et conseils aux enseignants accueillant des élèves porteurs de troubles autistiques en classe ordinaire.

## ENSEIGNANT AU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### Localisation du poste

CMPP de Metz - 8 rue des Dames de Metz, 57000 Metz

### Cadre général

La nomination sur ce poste se fait après commission d'entretien comprenant l'inspecteur école inclusive, un représentant des PEP Lor'Est et la direction du CMPP.

Le poste est attribué pendant un an à titre provisoire avec réservation du poste antérieur puis à titre définitif l'année suivante après avis favorable de l'IEI école inclusive.

L'emploi du temps peut être différent de celui ordinairement établi dans une école et est soumis annuellement à avis du directeur du CMPP.

L'enseignant spécialisé est astreint à 108 heures soit 3 heures/semaine de temps de concertation, synthèses et réunions incluses dans son emploi du temps, le reliquat devant s'effectuer en dehors des 27 heures de service. Il peut être amené à exercer au CMPP ou à son antenne de Borny.

Il participe aux réunions des différentes équipes de synthèse dont il fait partie.

Il est soumis à inspection comme tout personnel Education nationale.

Il relève des plans de formation mis en place par l'Education nationale mais peut être amené à suivre des actions spécifiques liées à son activité au sein du CMPP.

### Rôle et missions

Conformément à la réglementation, au projet pédagogique de l'unité d'enseignement et au projet d'établissement du CMPP, l'enseignant spécialisé participe « au diagnostic et au traitement » des enfants entre 2 et 21 ans qui lui sont confiés.

Il apporte ses compétences spécifiques à l'équipe pluridisciplinaire dont il fait partie, permettant une meilleure prise en compte de la dimension d'élève dans chaque enfant. Il participe, pour ce faire, aux réunions de l'équipe de synthèse et aux réunions institutionnelles.

Il est amené à prendre en charge les élèves dont les difficultés, le comportement et les relations ont des répercussions sur l'adaptation scolaire et l'efficacité dans les apprentissages. Les prises en charge peuvent être individuelles ou en groupe.

Il effectue un bilan psychopédagogique qui vise à :

- évaluer son niveau scolaire
- percevoir le rapport de l'enfant au scolaire
- cerner la nature des difficultés
- déterminer l'opportunité et la possibilité d'un travail psychopédagogique avec l'enfant et sa famille.

Après analyse des difficultés, il élabore un projet d'aide rééducative, qui détermine le cadre de son travail : avec l'enfant, avec la famille, avec l'école. Ce projet est évalué régulièrement.

Il mène avec les enseignants concernés un travail de collaboration, qui renforce la qualité de l'observation et du suivi des enfants. Ce lien est établi lorsque l'enfant et les parents l'autorisent.

## RESPONSABLE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT EN MILIEU PENITENCIAIRE

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

Les enseignants non spécialisés se verront proposer une démarche de formation aux épreuves du CAPPEI

### Cadre général

- loi pénitentiaire du 29 novembre 2009, article 27 ;
- code de procédure pénale articles D4-36, D514 et suivants (enseignement auprès des mineurs incarcérés) ;
- circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011 ;
- convention signée le 15 octobre 2019 entre le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Le responsable local de l'enseignement du centre pénitentiaire est déchargé entièrement de cours et assure, par conséquent, un service hebdomadaire de 35 heures.

### Localisation du poste

Centre pénitentiaire de Metz - 1 Rue de la Seulhotte, 57070 Metz

Renseignements auprès de madame la responsable de l'unité locale d'enseignement : 03 87 52 33 31 -  
rle.ma-metz@justice.fr

### Missions

Sous l'autorité fonctionnelle du proviseur de l'unité pédagogique régionale (UPR) le responsable local de l'enseignement (RLE) exerce quatre missions principales :

#### 1- Pilotage pédagogique

Le RLE soumet au proviseur le projet pédagogique local qu'il élabore avec l'ensemble de l'équipe enseignante. Ce projet repose sur une analyse globale préalable de l'unité locale de l'enseignement (ULE) et de son fonctionnement. Il s'inscrit dans le cadre du projet pluriannuel de l'UPR et définit des axes prioritaires au plan local.

En tenant compte des évaluations faites lors des conseils, ce projet explicite clairement :

- les objectifs de l'action d'enseignement (lutte contre l'illettrisme, prise en compte des publics prioritaires, validation des acquis) ;
- les modalités de circulation de l'information, l'organisation de l'accueil et de l'orientation des personnes détenues ;
- les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce projet (répartition des heures supplémentaires, emplois du temps...).

#### 2- Organisation du fonctionnement de l'ULE

Sous l'autorité du responsable de l'UPR et le contrôle des instances de l'Education nationale, le RLE coordonne l'ensemble des moyens d'enseignement disponibles.

Dans ce cadre, il assure :

- l'organisation locale des services d'enseignement (emplois du temps, annualisation du temps de service, répartition des H.S.E.) ;
- l'organisation des groupes d'enseignement (listes, inscriptions) ;
- le contrôle des absences et le suivi des auditeurs ;
- l'organisation des inscriptions aux examens et celle des passations ;
- l'organisation de la circulation de l'information, de l'accueil et de l'orientation des détenus ;
- la diffusion d'une information relative aux dispositifs de cours par correspondance (CNED, AUXILIA, EAD, CNAM, Fédération interuniversitaire d'enseignement à distance, etc...) et les inscriptions à ces formations ;
- le suivi des élèves inscrits aux cours par correspondance ;
- l'animation et la coordination de l'équipe enseignante (y compris les intervenants bénévoles) ;
- la coordination et l'articulation de l'action d'enseignement avec les activités socio-éducatives et culturelles ;
- la coordination et l'articulation de l'action d'enseignement avec les activités de la formation professionnelle (parcours individuels de formation, validations des acquis de l'expérience, E.A.D ...) ;
- la coordination de l'action d'enseignement avec les exigences de l'établissement pénitentiaire (communication régulière avec le chef d'établissement, transmission des documents nécessaires aux accès en détention, organisation des entrées lors de manifestations particulières liées à l'enseignement...);

- la coordination entre les enseignants affectés au quartier mineurs et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ;
- l'organisation de la prise en charge des stagiaires (CAPPEI, étudiants, formateurs...).

### 3- Gestion des ressources

Sous l'autorité du responsable de l'UPR et du chef d'établissement pénitentiaire, le RLE assure la prévision et l'utilisation des budgets et subventions affectés à l'action d'enseignement.

Dans ce cadre, il élabore chaque année le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement (y compris le budget concernant l'enseignement à distance).

Dans le respect des procédures comptables et dans les limites du budget alloué, il propose au service comptable de l'établissement l'engagement des dépenses nécessaires à l'unité d'enseignement.

D'autre part, il tient un registre du patrimoine de l'ULE.

### 4- Communication

Le RLE :

- transmet au proviseur de l'UPR toutes les informations concernant le fonctionnement de l'ULE : absences, emplois du temps, inscriptions aux examens, résultats, modification de la structure pédagogique, relevé des heures effectives d'enseignement, résultats des tests CELF, rapports annuels, indicateurs du tableau de bord, déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives réalisées par les intervenants... ;
- saisit différentes données dans l'application informatique GENESIS. Les informations contenues dans cette application serviront également au centre pénitentiaire, au service pénitentiaire d'insertion et de probation, à la PJJ et aux autorités judiciaires ;
- assure la tenue des livrets personnels de compétences, obligatoirement pour chaque mineur scolarisé et à partir de 40 h de cours dispensés pour les adultes. Ces livrets seront transmis aux établissements accueillant les élèves dans le cas de transfert et à la PJJ pour les mineurs, au terme de la période d'incarcération ;
- assure la transmission de l'information donnée par le responsable de l'UPR et les institutions de tutelle aux membres de l'équipe pédagogique ;
- renseigne et transmet les documents de suivi demandés par les institutions de tutelle (enquête de rentrée, fiches de renseignements individuels, emplois du temps, demandes d'absences et de congés) ;
- renseigne et transmet les informations concernant la scolarisation, l'assiduité et les résultats scolaires des élèves aux magistrats, en amont de la commission d'application des peines.

### **Connaissances, capacités et aptitudes requises**

- expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté ;
- expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « difficiles » ;
- aptitude au management : animation d'une équipe d'une vingtaine d'enseignants, du premier et du second degré ;
- disponibilité, capacité à communiquer, à argumenter, à travailler en équipe ;
- autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (consignes de sécurité contraignantes...);
- capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli ;
- capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (pédagogie de projet, du détour...);
- capacité à travailler en partenariat (PJJ, administration pénitentiaire, magistrats, intervenants divers...);
- adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement doivent s'inscrire dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en termes de niveaux d'enseignement et de durée ;
- capacité à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ;
- maîtrise des outils numériques.

### **Recrutement**

Entretien devant une commission composée du directeur de l'établissement pénitentiaire, du proviseur de l'UPR, de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'école inclusive et d'un responsable local d'enseignement d'un établissement de l'académie.

Évoluant en interaction permanente avec l'ensemble des partenaires, le candidat devra être capable de développer une argumentation structurée et documentée dans la conduite des missions assignées.

## ENSEIGNANT EN MILIEU PENITENCIAIRE

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### Cadre général

L'unité locale d'enseignement du centre pénitentiaire de Metz se fixe 3 objectifs prioritaires quel que soit la population concernée (personnes majeures hommes, personnes majeures femmes, personnes mineures) :

- Permettre à toute personne détenue de préparer au mieux sa réinsertion sociale et professionnelle à travers des projets culturels et l'éducation à la citoyenneté qui doivent s'inscrire dans les contenus d'enseignement ;
- Assurer l'accès à l'enseignement pour l'ensemble des personnes détenues demandeuses de formation et organiser une offre/des parcours de formation adaptés en accordant une priorité aux personnes détenues mineures, aux personnes en situation d'illettrisme, aux personnes non francophones, aux personnes isolées et aux jeunes majeurs ;
- Assurer à toutes les personnes scolarisées une validation des acquis sous formes de diplômes, d'attestations ou de certifications d'ordre général ou professionnel.

### Missions

Sous l'autorité du proviseur de l'unité pédagogique interrégionale et dans le cadre du projet qui fixe l'organisation annuelle du service d'enseignement, le professeur devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite ou à la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou des adultes.

Il assurera une action pédagogique efficace, prenant en compte les spécificités du milieu pénitentiaire en effectuant :

#### Des tâches d'enseignement :

- objectif éducatif de soutien à la personne ;
- objectif de qualification et de validation des acquis ;
- objectif d'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs ;
- mise en place d'une démarche personnalisée (bilan initial, organisation de modules définis dans le temps, évaluation des acquis) ;
- utilisation de supports motivants pour des personnes incarcérées ayant pour objectif l'acquisition de compétences nouvelles et la perspective de validation des acquis (TUIC, ateliers d'écriture, journaux, théâtre, code de la route, ASSR...).

#### Des tâches de coordination et de synthèse :

- tenue de documents destinés aux services pénitentiaires, ou de la protection judiciaire de la jeunesse, contributions au suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, participation au projet de peine... ;
- actualisation de la composition des groupes scolarisés ;
- tenue de livrets personnels de compétences.

### Compétences et aptitudes attendues

- expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté ;
- expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « difficiles » ;
- autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (consignes de sécurité contraignantes...);
- capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli ;
- disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe ;
- capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (pédagogie de projet, du détour...);
- capacité à travailler en partenariat (protection judiciaire de la jeunesse, administration pénitentiaire, intervenants divers...);
- adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée ;
- compétences en informatique ;
- aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages.

## ENSEIGNANT EN SEGPA

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### Cadre général

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent au sein d'un collège des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

### Missions

Contribuer au développement d'un collège plus inclusif en :

- diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive ;
- concevant et mettant en œuvre des modalités de co-enseignement avec les professeurs des lycées et collège (PLC) et les professeurs des lycées professionnels (PLP) ;
- élaborant des documents fonctionnels visant à partager les informations et stratégies pédagogiques avec l'ensemble des enseignants ;
- participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif.

Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en :

- concevant les projets individuels des élèves de façon à permettre une lecture de l'analyse de leurs besoins et des réponses pédagogiques mises en œuvre ;
- mettant en œuvre les parcours individualisés des élèves en proposant des réponses souples et évolutives, adaptées à leurs potentialités et à leurs besoins, en vue d'acquérir des compétences scolaires et sociales ;
- se dotant, en utilisant et en diffusant des méthodes et des outils adaptés ;
- en définissant des stratégies personnalisées et explicites permettant de remobiliser l'élève et de restaurer une relation positive aux apprentissages ;
- accompagnant l'élève dans la construction de son projet d'orientation.

Exercer une fonction de personne ressource en :

- répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques pour des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive ;
- associant les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant ;
- conduisant régulièrement des actions de sensibilisation ou d'information sur le thème de l'éducation inclusive.

### Connaissances, capacités et aptitudes requises

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les dispositifs d'aides spécifiques et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Connaissance des publics adolescents en difficulté et volonté de s'engager auprès d'eux ;
- Qualités relationnelles permettant d'instaurer des repères et un cadre structurant ;
- Connaissance des exigences scolaires fondamentales recouvrant un champ allant de l'école élémentaire au collège ;
- Capacité à concevoir et à mettre en œuvre des actions pédagogiques différenciées et à élaborer des parcours de remédiation individualisés ;
- Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe ;
- Capacité d'écoute et de communication ;
- Capacité à engager une démarche de développement professionnel visant à monter en compétences dans les domaines pédagogiques et didactiques.

Expérience souhaitée dans l'enseignement auprès d'adolescents rencontrant des difficultés scolaires.

## PROFESSEUR RESSOURCES TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

### Cadre général

Dans le département, le professeur ressources TND exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEC école inclusive dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Il travaille en coopération avec le PR TSA. Son action se déploie sur l'ensemble du département. Son bureau est implanté au sein du service école inclusive de Moselle (place Saint Thiebault, Metz).

### Missions

#### Conseil et accompagnement des enseignants :

- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire ;
- Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TND ;
- Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage ;
- Il a pour mission de proposer à l'enseignant de l'élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de cet élève ;
- Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative ;
- Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TND.

#### Articulation avec les PCO 7/12 ans :

Dans le cadre des interventions prévues au titre d'un parcours PCO :

- Il facilite la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant ;
- Il peut participer aux réunions de l'équipe éducative organisées avec les enseignants et les parents ;
- Il contribue à la mise en cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques ;
- Il vient en appui aux enseignants pour leur permettre de renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif et pour la mise en œuvre des premières adaptations pédagogiques en lien avec la famille.

#### Intervention en formation initiale et continue :

En tant que personne ressources, il peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information, ou être sollicité pour participer à des formations sur les TND inscrites au plan académique ou départemental de formation en lien avec l'EAFC ou dans le cadre de formations d'initiatives locales, sans préjudice des actions de conseil et d'accompagnement des enseignants, missions prioritaires.

### Connaissances, capacités et aptitudes requises

- Expérience d'enseignant spécialisé
- Connaissance des élèves avec des TND
- Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves avec des TND, sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe et à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise des outils numériques, connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TND
- Connaissance des TND et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat
- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques



## REFERENT DIRECTION D'ECOLE

### Pré-requis

Tout directeur d'école en exercice justifiant d'au moins quatre années d'exercice

### Situation administrative

Poste implanté dans l'école d'affectation du directeur

Décharge d'enseignement de 50 % pour exercer ses missions

### Missions

Accompagner les directeurs d'école des bassins de Moselle Est dans l'exercice de leurs missions.

Apporter aide et conseil en lien, le cas échéant, avec les IEN, les services de la DSDEN et le directeur référent CT vie scolaire :

- Aide administrative, simplification des tâches
- Aide au pilotage de l'école, notamment pour la dimension climat scolaire
- Aide à l'analyse et à la résolution de situations complexes (vie scolaire, relations école / familles, conflits, gestion de crise...)
- Propositions visant à améliorer le fonctionnement des écoles et à faciliter la tâche des directeurs
- Veille règlementaire
- Participation aux travaux du groupe départemental des directeurs d'école
- Médiation auprès de familles
- Contribution à la formation initiale et continue des directeurs en lien avec les IEN chargés de mission

### Compétences et qualités requises

- Expérience avérée de la direction d'école, si possible dans des contextes différents
- Connaissance du cadre règlementaire du 1<sup>er</sup> degré
- Connaissances pédagogiques et didactiques sur le climat scolaire
- Capacité de communication, d'écoute, de médiation
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité à travailler en équipe
- Esprit d'initiative
- Capacité en termes de gestion et d'animation de réunions
- Maîtrise des outils numériques et des applications dédiées
- Une expérience dans le domaine de la formation d'adultes serait appréciée

### Contraintes particulières

Disponibilité sur l'ensemble de la semaine

Déplacements possibles sur les bassins de Moselle Est



## DIRECTEUR D'ÉCOLE DE 10 CLASSES ET PLUS

### Pré-requis

Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Une expérience préalable de direction est vivement souhaitée.

### Cadre général

Sous l'autorité de l'IEN, le directeur d'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er/2ème degrés en animant, si nécessaire, des réunions, des groupes de travail avec son équipe pédagogique et celle du collège, contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle du socle commun et des programmes.

Il propose et participe à la concrétisation de projets, d'actions relevant du projet d'école en étant particulièrement attentif aux parcours des élèves, en coordonnant les différents dispositifs d'accompagnement pédagogique.

Il détermine avec le concours de l'équipe pédagogique les grandes orientations de la politique de l'école via le projet d'école (analyse, synthèse et évaluation des indicateurs et des actions) en vue de l'amélioration des acquis des élèves.

Il participe aux différentes réunions nécessaires à ces missions.

### Missions

La gestion de ces écoles implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction dans les domaines administratif, pédagogique et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe. A ce titre, le projet d'école, dont le directeur est le garant et l'animateur, constitue un levier essentiel pour la conduite, la mise en synergie des différents dispositifs et aides nécessaires à la réussite des élèves.

Une attention toute particulière devra être apportée à la fluidité et à la personnalisation des parcours d'élèves. La prise en charge des difficultés, la continuité des apprentissages seront également à travailler de manière prioritaire.

### Compétences et qualités requises

- manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école, maternelle ou élémentaire, et prendre en compte les spécificités liées au contexte d'exercice sur lequel l'école recrute sa population scolaire ;
- percevoir les enjeux inhérents au travail en partenariat ;
- assumer le positionnement institutionnel adéquat et l'ensemble des responsabilités liées à la fonction ;
- posséder de solides aptitudes à la coordination du travail en équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
- savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;
- maîtriser les outils de pilotage d'une unité éducative : diagnostic, analyse, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, mise en projet, suivi et évaluation d'actions spécifiques ... ;
- témoigner d'une capacité d'engagement pour mettre en œuvre, participer à des actions concourant à la réussite des élèves dans le cadre et le respect des programmes et du socle commun ;
- faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves en étant attentif à la coordination du travail de l'équipe pédagogique, à la mise en œuvre du projet d'école, à la continuité des parcours de la maternelle au collège ;
- impulser la mutualisation et la mise en cohérence des outils des élèves et des enseignants ;
- valoriser l'école, ses actions, les réussites des élèves ;
- maîtriser les outils informatiques et numériques au service dans les différents aspects : gestion de l'école et intégration dans les projets pédagogiques.

## DIRECTEUR D'ÉCOLE REP

### Pré-requis

Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.

### Cadre général

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires dans une école relevant du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### Missions

- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP+ ;
- Animer l'équipe pédagogique et impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves ;
- Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le projet de réseau REP+ ;
- Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ;
- Connaître les dispositifs d'accompagnement ;
- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires ;
- Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du projet de réseau REP+ ;
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école ;
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
- Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ;
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+ ;
- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;
- Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages ;
- Représenter l'institution auprès des familles et de la collectivité locale.

### Compétences requises

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP+ ;
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
- Maîtriser les outils informatiques et numériques de la gestion de l'établissement ;
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.

## DIRECTEUR D'ÉCOLE DE SITE BICULTUREL

### Diplôme et pré-requis

Inscription en cours de validité sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Habilitation à titre définitif en langue allemande.

### Cadre général

Les directeurs de sites biculturels sont en charge de l'animation de la réflexion pédagogique concernant l'enseignement de l'allemand et en allemand pour les collègues de l'élémentaire et ceux des écoles maternelles associées dans la mise en œuvre du projet biculturel.

### Missions

Assurer le bon fonctionnement du projet biculturel avec l'équipe pédagogique :

- Organiser la complémentarité du travail entre les enseignants et les locuteurs natifs ;
- S'engager dans le renouvellement des pratiques et la veille pédagogique : participer aux formations des directeurs des sites biculturels, créer des ressources et accompagner leur mise en œuvre, favoriser l'intégration dans les pratiques de l'école des propositions pédagogiques élaborées en lien avec les conseillers pédagogiques langues vivantes au travers de leur présentation et de leur analyse en Conseil d'allemand, et faire retour au centre transfrontalier, pour mutualisation avec les autres sites biculturels, des résultats de ces travaux ;
- Accompagner la mise en œuvre des pistes de renouvellement pédagogique en étant invité en classe par les collègues sur le principe des « Hospitationen ».

Accueillir les enseignants nouvellement nommés dans l'école :

- Présenter le projet biculturel de l'école ;
- Présenter les ressources disponibles ;
- Remettre les documents nécessaires.

Accueillir des locuteurs natifs sur les sites biculturels :

- Présenter le projet biculturel de l'école ;
- Présenter les ressources disponibles ;
- Remettre les documents nécessaires ;
- Organiser au cours de la première semaine l'accueil du locuteur natif dans toutes les classes du site selon le principe des « Hospitationen ».

Accompagner les locuteurs natifs :

- Observer la pratique et répondre aux questions ;
- S'assurer de la diffusion régulière des informations utiles en lien avec leurs missions dans l'école ;
- Organiser et mener des réunions de concertation pour associer les locuteurs natifs à la mise en œuvre du projet biculturel ;
- Promouvoir la complémentarité du travail entre les enseignants et les locuteurs natifs ;
- Prendre en compte et valoriser les apports culturels et les initiatives liés à la présence du locuteur natif dans l'école ;
- Inscrire les locuteurs natifs à des formations pédagogiques en cohérence avec leurs missions en accord avec l'employeur (mairie).

## CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GENERALISTE

### Diplôme requis

CAFIPEMF ou en cours, avec ou sans spécialisation

### Missions

Membre de l'équipe de circonscription et collaborateur direct de l'IEN, le conseiller pédagogique généraliste contribue à son pilotage.

Ses missions se déclinent comme suit :

#### Accompagnement pédagogique des enseignants :

- accompagnement et suivi des fonctionnaires stagiaires, en tant que tuteur ou en tant que formateur de circonscription, en lien avec l'INSPE et les DEA ;
- accompagnement et suivi des enseignants titulaires entrant dans le métier et des enseignants contractuels ;
- aide et conseils aux enseignants dans leur pratique quotidienne, aide à la préparation d'examens professionnels ;
- accompagnement des équipes d'école, de cycle, de réseau ;
- conception, mutualisation et mise à disposition d'outils pédagogiques.

#### Contribution à la formation initiale et continue des enseignants :

- contribution à la formation initiale des étudiants et des fonctionnaires stagiaires en lien avec l'INSPE ;
- participation à des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation et au plan académique ;
- conception, organisation et conduite d'actions de formation en circonscription (animations pédagogiques, constellations...);
- évaluation des actions de formation conduites.

#### Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative :

- contribution à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la régulation de la politique de circonscription ;
- participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets d'école ;
- participation à l'élaboration, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de projets artistiques et culturels en lien avec les conseillers pédagogiques départementaux, identification des ressources locales ;
- information et communication auprès de partenaires extérieurs, élaboration et suivi de conventions ;
- participation à des groupes de pilotage et à des groupes de travail départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission ;
- implication dans le champ éducatif et pédagogique de l'inclusion scolaire ;
- à sa demande, représenter l'IEN dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires de l'institution ;
- participation à diverses commissions, jurys d'examens et de concours.

### Compétences requises

- Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils en rapport ;
- Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation ;
- Communiquer, argumenter avec les différents interlocuteurs ;
- Effectuer des recherches, se former et actualiser ses connaissances ;
- Produire et mettre à disposition des documents ;
- Synthétiser différents éléments pour communication (enquêtes, informations diverses...);
- Connaître les textes officiels en vigueur : savoir aller chercher des informations réglementaires et de façon plus pointue dans le domaine de l'EPS et la sécurité ;
- Posséder une bonne maîtrise des outils numériques ;
- Etre capable de travailler au sein de différentes équipes ;
- Etre capable d'adaptabilité aux différentes situations.

## CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION ASH

### Diplôme requis

CAFIPEMF ou en cours, avec ou sans spécialisation

### Missions

Placé sous l'autorité de l'I.E.N. Ecole Inclusive, dont il est l'un des collaborateurs directs, le conseiller pédagogique ASH exerce ses missions dans le 1er et le 2nd degrés en milieu ordinaire, en dispositif ULIS et dans les Unités d'Enseignement des établissements spécialisés (ITEP, IME, IMPRO, IES, IEM...).

Ses missions se déclinent comme suit :

- Aider et conseiller les enseignants du 1er et le 2nd degrés dans leur pratique quotidienne de la classe, les directeurs d'école, les chefs d'établissement dans leur management d'équipe par rapport à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap et les enseignants référents dans la mise en place du parcours des élèves, en particulier les nouvellement nommés ;
- Encourager les réussites pédagogiques, les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion ;
- Apporter une aide pédagogique aux établissements, aux services dans l'élaboration, le suivi, l'évaluation d'un projet particulier ou du projet d'établissement ;
- Participer à l'organisation et à l'animation des formations pédagogiques ;
- Assurer la gestion et le suivi de certains dossiers :
  - conception et animation des stages du PDFC « scolariser les élèves en situation de handicap en classe ordinaire »,
  - animations pédagogiques et interventions auprès des circonscriptions : conception d'outils facilitant la scolarisation des élèves en situation de handicap,
  - co-conception et évaluation du plan de formation des A.E.S.H, en lien avec la coordonnatrice chargée de l'aide humaine et l'enseignant ressource des PIAL,
  - actualisation du site ASH ;
- Participer aux groupes d'appui pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et au comportement perturbateur ;
- Constituer un réseau d'appui de niveau 1 pour les enseignants, former et animer ce réseau avec l'équipe ASH ;
- Participer à la formation et au suivi des enseignants de l'ASH : coordonnateurs des ULIS, enseignants des hôpitaux de jour, enseignants référents, enseignants en institut d'éducation sensorielle ou motrice, en unité d'enseignement... ;
- Participer à la formation initiale des futurs professeurs des écoles et à la formation continue des enseignants spécialisés ou non ;
- Assurer le suivi des EFS, enseignants non spécialisés, des candidats au CAPPEI ;
- Organiser et assurer la formation continue des enseignants du 1er degré du milieu ordinaire ;
- Constituer et actualiser un fonds pédagogique et numérique et le mettre à la disposition des équipes pédagogiques ;
- Participer si besoin aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation pour l'articulation des PPS ou des PPI ;
- Mettre en œuvre un partenariat avec les professionnels concernés par différentes situations de handicap.

### **Compétences requises**

- Avoir une expérience dans le domaine de la formation, de l'animation, de la conduite de projet au sein de l'ASH, sur le plan départemental;
- Avoir une bonne connaissance des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap les plus fréquents (troubles des fonctions cognitives, troubles du spectre autistique, troubles du comportement, « dys »,...);
- Connaître les conséquences des situations de handicaps, les incidences sur les apprentissages et adaptations pédagogiques ;
- Connaître les approches pédagogiques adaptées pour les adolescents en grande difficulté scolaire, et les élèves en situation de handicap du 1er et 2nd degrés ;
- Définir et connaître des stratégies et des outils pour l'accompagnement des enseignants en cours de spécialisation ;
- Elaborer une démarche et des outils de formation des enseignants non spécialisés accueillant des élèves en situation de handicap ;
- Savoir apprécier de façon distanciée les diverses pratiques pédagogiques, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage ;
- Connaître et mettre en œuvre les programmes et le socle commun des connaissances ;
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ;
- Posséder de très bonnes qualités relationnelles, travailler en équipe et en partenariat ;
- Maîtriser l'outil informatique ;
- Faire preuve de disponibilité et de réactivité ;
- Rédiger des comptes rendus, des notes ;
- Etre capable d'analyser une situation complexe, pour proposer des pistes de traitement.

## CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION EPS

### Diplôme requis

CAFIPEMF ou en cours, spécialisation éducation physique et sportive

### Missions

Membre de l'équipe de circonscription et collaborateur direct de l'IEN, le conseiller pédagogique spécialisation EPS contribue à son pilotage.

Ses missions se déclinent comme suit :

#### Accompagnement pédagogique des enseignants :

- accompagnement et suivi des fonctionnaires stagiaires, en tant que tuteur ou en tant que formateur de circonscription, en lien avec l'INSPE et les DEA ;
- accompagnement et suivi des enseignants titulaires entrant dans le métier et des enseignants contractuels ;
- aide et conseils aux enseignants dans leur pratique quotidienne, aide à la préparation d'examens professionnels ;
- accompagnement des équipes d'école, de cycle, de réseau ;
- conception, mutualisation et mise à disposition d'outils pédagogiques.

#### Contribution à la formation initiale et continue des enseignants :

- contribution à la formation initiale des étudiants et des fonctionnaires stagiaires en lien avec l'INSPE ;
- participation à des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation et au plan académique ;
- conception, organisation et conduite d'actions de formation en circonscription (animations pédagogiques, constellations...);
- évaluation des actions de formation conduites.

#### Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative :

- contribution à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la régulation de la politique de circonscription ;
- participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets d'école ;
- participation à l'élaboration, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de projets artistiques et culturels en lien avec les conseillers pédagogiques départementaux, identification des ressources locales ;
- information et communication auprès de partenaires extérieurs, élaboration et suivi de conventions ;
- participation à des groupes de pilotage et à des groupes de travail départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission ;
- implication dans le champ éducatif et pédagogique de l'inclusion scolaire ;
- à sa demande, représenter l'IEN dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires de l'institution ;
- participation à diverses commissions, jurys d'examens et de concours.

Propres à la spécialisation :

- Aider à la mise en œuvre et au respect des textes officiels, et plus particulièrement dans le domaine de l'EPS, de l'hygiène et de la sécurité ;
- Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques, notamment au sein des commissions départementales ;
- Visites de sécurité dans les écoles ;
- Aide à la conception et mise en œuvre des PPMS ;
- Gestion du dossier hygiène et sécurité au travail ;
- Gestion des dossiers classes de découvertes, sorties scolaires ;
- Accompagnement des actions USEP ;
- Gestion des plannings d'installations sportives et réunions qui en découlent ;
- Organisation de formations en vue d'agrèments (natation, cyclisme...).

**Compétences requises**

- Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils en rapport ;
- Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation ;
- Communiquer, argumenter avec les différents interlocuteurs ;
- Effectuer des recherches, se former et actualiser ses connaissances ;
- Produire et mettre à disposition des documents ;
- Synthétiser différents éléments pour communication (enquêtes, informations diverses...) ;
- Connaître les textes officiels en vigueur : savoir aller chercher des informations règlementaires et de façon plus pointue dans le domaine de l'EPS et la sécurité ;
- Posséder une bonne maîtrise des outils numériques ;
- Etre capable de travailler au sein de différentes équipes ;
- Etre capable d'adaptabilité aux différentes situations.



## CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION LCR

### Diplôme requis

CAFIPEMF ou en cours, spécialisation langues vivantes

### Missions et périmètres d'intervention

Suivi des projets d'enseignement des langues vivantes :

- Visite de classe ;
- Suivi de projets ;
- Participations aux réunions pédagogiques ;
- Suivi des enseignants ;
- Suivi des intervenants en langue vivante ;
- Suivi des assistants en langue vivante.

Périmètre : circonscriptions

Mise en œuvre du plan de formation continue :

- Elaboration du plan de formation ;
- Conception de stages de formation ;
- Mise en œuvre de sessions de formation.

Périmètre : département

Lien avec les partenaires au sein de la Grande Région :

- Coordination des actions ;
- Elaboration d'outils pédagogiques.

Périmètre : Grande Région

## **MAITRE FORMATEUR FORMATION CONTINUE**

### **Accompagnement du plan français**

#### **Diplôme requis**

CAFIPEMF ou en cours

#### **Implantation du poste**

Le professeur des écoles maître formateur - formation continue français reste rattaché administrativement à son école d'exercice. Il bénéficie d'une décharge de service de 50 % pour intervenir en formation continue pour accompagner des constellations dans le cadre du plan français, en appui des équipes de circonscription des bassins de Metz, Boulay et Saint-Avold.

#### **Missions**

Sur son temps de décharge de service, le professeur des écoles maître formateur - formation continue exerce sous l'autorité fonctionnelle des IEN chargés du plan français et des IEN des circonscriptions concernées.

1/ Contribuer à l'analyse des besoins locaux de formation et à leur prise en charge :

- Contribuer à l'analyse des évaluations nationales et des évaluations internationales pour définir les besoins de formation ;
- Organiser le tableau de bord des constellations en lien avec les CPC et le CPD français ;
- Mettre en place les aides, les accompagnements individuels ou collectifs d'enseignants et les formations nécessaires pour faire évoluer les pratiques professionnelles ;
- Contribuer aux groupes de travail départementaux ;
- Rendre compte des actions de formation mises en œuvre et de leur impact sur les pratiques professionnelles des enseignants.

2/ Compléter sa propre formation et suivre les actions de formation dispensées au niveau départemental, académique et national. Ce faisant, apporter les compléments en didactique et en pédagogie **pour faire évoluer les pratiques des enseignants vers plus d'efficacité.**

#### **Compétences professionnelles attendues**

- Expertise théorique en didactique du français et en pédagogie ;
- Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints ;
- Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ;
- Aptitude à identifier les besoins spécifiques des enseignants et à adapter l'accompagnement ;
- Maîtrise des outils numériques et capacités de communication.

Particularité : les actions de formation et d'accompagnement peuvent avoir lieu après la classe et le mercredi matin.

## **MAITRE FORMATEUR FORMATION CONTINUE**

### **Accompagnement du plan mathématiques**

#### **Diplôme requis**

CAFIPEMF ou en cours

#### **Implantation du poste**

Le professeur des écoles maître formateur - formation continue mathématiques reste rattaché administrativement à son école d'exercice. Il bénéficie d'une décharge de service de 50 % pour intervenir en formation continue pour accompagner des constellations dans le cadre du plan français, en appui des équipes de circonscription des bassins de Metz, Boulay et Saint-Avold.

#### **Missions**

Sur son temps de décharge de service, le professeur des écoles maître formateur - formation continue exerce sous l'autorité fonctionnelle des IEN chargés du plan mathématiques et des IEN des circonscriptions concernées.

1/ Contribuer à l'analyse des besoins locaux de formation et à leur prise en charge :

- Contribuer à l'analyse des évaluations nationales et des évaluations internationales pour définir les besoins de formation ;
- Organiser le tableau de bord des constellations en lien avec les CPC et le CPD mathématiques ;
- Mettre en place les aides, les accompagnements individuels ou collectifs d'enseignants et les formations nécessaires pour faire évoluer les pratiques professionnelles ;
- Contribuer aux groupes de travail départementaux ;
- Rendre compte des actions de formation mises en œuvre et de leur impact sur les pratiques professionnelles des enseignants.

2/ Compléter sa propre formation et suivre les actions de formation dispensées au niveau départemental, académique et national. Ce faisant, apporter les compléments en didactique et en pédagogie **pour faire évoluer les pratiques des enseignants vers plus d'efficacité.**

#### **Compétences professionnelles attendues**

- Expertise théorique en didactique des mathématiques et en pédagogie ;
- Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints ;
- Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ;
- Aptitude à identifier les besoins spécifiques des enseignants et à adapter l'accompagnement ;
- Maîtrise des outils numériques et capacités de communication.

Particularité : les actions de formation et d'accompagnement peuvent avoir lieu après la classe et le mercredi matin.

## ENSEIGNANT EN UPS AUPRES DES ENFANTS DE FAMILLES ITINERANTES

### Diplôme requis

Pas de diplôme/certification requis, mais expérience d'enseignement significative en cycles 2 et 3 et expertise dans la mise en œuvre de la liaison école-famille

### Cadre général

La mise en place d'Unités Pédagogiques Spécifiques (UPS) est préconisée dans la circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012 relative à la scolarisation des EFIV. Elle peut être une réponse aux difficultés importantes des élèves qui arrivent au collège sans les attendus correspondant aux compétences de leur classe d'âge. L'enseignant en UPS est rattaché administrativement à un collège et il est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription.

### Implantation du poste

Poste implanté sur le collège Pierre Adt de Forbach avec des interventions possibles sur le collège Jean Moulin de Forbach et dans les écoles de secteurs.

### Missions

- Intervenir en aide et en soutien aux apprentissages des élèves ;
- Assurer la coordination avec les équipes, les écoles et les familles ;
- Etre force de propositions et s'impliquer dans des projets novateurs ;
- Contribuer à faire exister l'UPS dans le projet d'établissement et dans le projet réseau ;
- Participer à l'identification des élèves qui peuvent bénéficier de ce dispositif ;
- Participer aux travaux, instances et concertations organisés notamment dans le cadre de la cité éducative et dans celui du lien avec le CASNAV.

### Compétences professionnelles attendues

- Connaître les enjeux de la politique de refondation de l'éducation prioritaire ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Faire preuve d'autonomie ;
- Faire montre de capacité d'écoute et de mise en synergie des moyens humains.

## ENSEIGNANT SOUTIEN TERRITOIRES EDUCATIFS RURAUX

### Cadre d'exercice

Placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de rattachement.

### Organisation

L'enseignant intervient :

- tout au long de l'année auprès d'élèves scolarisés dans toutes les écoles du secteur ;
- lors de l'exploitation des résultats aux évaluations nationales ;
- dans la mise en œuvre des dispositifs de soutien (PPRE, PAP, ...) et au suivi des cohortes ;
- dans le respect d'un calendrier préétabli ;
- dans les différents conseils et instances (conseils pédagogiques, conseils de cycles, conseils d'écoles...) dans le respect des obligations de service dues et des besoins ciblés.

### Missions

Ses missions sont précisées dans le cadre d'une lettre éponyme annuelle définie par l'IEN.

L'enseignant se doit en co-intervention :

- de joindre son expertise à celle de l'équipe enseignante élargie ;
- de participer à la différenciation au bénéfice d'élèves à besoins particuliers ;
- d'accompagner des apprenants dans le cadre d'ateliers de groupes restreints ;
- de réfléchir avec l'enseignant à l'élaboration de projets particuliers ;
- de rédiger en collaboration avec les enseignants titulaires des classes des projets d'apprentissages ;
- de contribuer à la lutte contre l'isolement :
  - en fédérant les enseignants autour de projets au sein d'un tissu scolaire dispersé ;
  - en prenant en compte le morcellement des territoires et l'éloignement des offres culturelles, éducatives, sportives...

### Compétences

- Coopérer avec des personnes de statuts et missions variés (volet inter catégoriel)
- Faire preuve d'aisance relationnelle
- Connaître les caractéristiques de la ruralité et les fonctionnements des écoles dans ces territoires
- Savoir s'organiser avec rigueur
- Etre force de proposition, faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Maîtriser finement les programmes et le socle commun

## ENSEIGNANT EN ECOLE DE SITE BICULTUREL

### Diplôme requis

Habilitation définitive en allemand et avis favorable de la commission d'habilitation

### Compétences et qualités requises

- Posséder des compétences linguistiques en langue allemande correspondant à un niveau B2 en référence au CECRL ;
- Témoigner d'un intérêt réel pour la culture des pays de langue allemande, notamment pour les domaines touchant à la vie quotidienne des enfants allemands, la littérature de jeunesse, les productions cinématographiques et/ou télévisuelles pour la jeunesse ;
- Connaître les enjeux et le contenu du projet d'enseignement approfondi de l'allemand propre aux sites biculturels ;
- S'engager à travailler en équipe avec les collègues professeurs des écoles, les maîtres allemands et les assistants locuteurs natifs ;
- Mener les enseignements de l'allemand et les enseignements en allemand prévus par le projet biculturel ;
- Témoigner de connaissances touchant à l'évaluation des acquis des élèves, en lien avec le socle commun, au service des apprentissages de la langue vivante ;
- Faire preuve d'une maîtrise suffisante des TICE pour traiter du son et de l'image au service de l'enseignement de la langue vivante.

## ENSEIGNANT AU SMV

### Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours conseillé

### Localisation du poste

1<sup>er</sup> régiment du service militaire volontaire, Quartier Colin, rue du Général Franiatte, 57950 Montigny-lès-Metz

### Cadre général

Le SMV est un dispositif d'insertion socio-professionnelle de jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans révolus, peu ou pas diplômés, en décrochage scolaire et/ou social, éloignés du marché de l'emploi.

Volontaires pour intégrer ce dispositif, ces jeunes reçoivent :

- une formation militaire (sans armes, sans combat) portant sur le savoir-être et le comportement ;
- une remise à niveau scolaire permettant l'acquisition ou la consolidation des savoirs de base, soutenue par des professeurs mis à la disposition dans les centres SMV par l'éducation nationale ;
- l'acquisition de compétences nouvelles : permis de conduire, certificat de formation générale (CFG), certificat de sauveteur secouriste au travail, plateforme d'évaluation des compétences numériques (PiX) ;
- une formation professionnelle pré-qualifiante, qualifiante ou certifiante.

L'objectif de ce parcours global est d'optimiser les chances de cette population d'accéder à un emploi (CDI ou CDD) ou de reprendre un cursus scolaire et/ou professionnel.

Intégrés à l'équipe pédagogique et aidés, quand ils sont présents, par des répétiteurs du service civique, les professeurs assurent la remobilisation, notamment scolaire, des volontaires stagiaires, l'acquisition et/ou la consolidation des savoirs de base nécessaires à une insertion socio-professionnelle. Cela au travers d'une remise à niveau scolaire, d'une pédagogie adaptée et d'un accompagnement individualisé (programme sur mesure selon le niveau scolaire de l'apprenant, préparation au diplôme du CFG, accompagnement le cas échéant à la préparation de la certification CléA).

### Situation administrative

Mis à disposition du ministère des Armées qui est compétent pour prendre les décisions relatives aux congés annuels et aux autorisations spéciales d'absence ainsi qu'aux congés dits de maladie ordinaire, les autres congés (CLM, CLD, maternité, paternité, congé de formation professionnelle, etc.) relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Le professeur :

- est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) de l'académie dans laquelle est implantée l'entité SMV pour les professeurs du 1<sup>er</sup> degré et de l'inspecteur pédagogique régional pour le 2<sup>nd</sup> degré ;
- est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de corps ou chef de centre du service militaire volontaire dans lequel il exerce ;
- entretient des relations fonctionnelles internes avec l'officier directeur général de la formation et les cadres militaires de la compagnie de formation professionnelle à laquelle est rattaché le volontaire stagiaire ;
- est le tuteur référent des agents volontaires du service civique qui interviennent en appui pour la remise à niveau scolaire des stagiaires SMV ;
- est, pour la partie « remise à niveau scolaire », l'adjoint privilégié du directeur général de la formation ;
- entretient des relations étroites avec les cadres de proximité appelés les chefs de section. Il traite avec eux de tout ce qui touche aux éventuels problèmes de comportements des volontaires ;
- entretient avec sa hiérarchie (MENJ) des relations suivies (compte-rendu d'activité, résultats au CFG, etc.).

### Obligations réglementaires de service

Le professeur est soumis aux règles d'organisation interne et aux conditions de travail du SMV, telles qu'elles figurent dans son règlement intérieur.

En particulier, les obligations réglementaires du professeur en service au sein d'une formation du SMV sont spécifiques :

- le volume horaire hebdomadaire est aligné sur celui en vigueur au sein du régiment ou du centre du SMV (cf. son règlement de service intérieur) ;
- les périodes de congés, qui sont définies par l'organisme d'accueil (cf. ci-après), peuvent être décalées par rapport aux vacances scolaires, en fonction de la programmation des entrées en formation.

L'organisation du service s'articule selon 2 axes :

1. **des heures d'enseignement proprement dites** réparties sur 36 semaines annuelles : ces heures sont aménagées de façon à prendre en compte les contraintes de la formation administrative (heures d'enseignement décalées lors des formations professionnelles). Elles peuvent s'effectuer par roulement entre professeurs pour permettre la continuité du service lors des congés scolaires.
2. **des activités hors face à face pédagogique** afin de répondre aux besoins particuliers du régiment, dédiées :
  - à l'identification des besoins des volontaires ;
  - à l'organisation des activités pédagogiques et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du dispositif de formation ;
  - à des réunions de coordination avec les différents acteurs du dispositif ;
  - au suivi des acquis des élèves et à la constitution des groupes de besoins ;
  - à l'élaboration d'outils pédagogiques ;
  - à l'enseignement auprès de personnes majeures et prioritairement auprès de celles qui sont en situation d'illettrisme ou d'apprentissage du FLS (Français langue seconde). La priorité est donnée à l'apprentissage des savoirs de base et à l'apprentissage du FLS ;
  - à l'accompagnement des volontaires dans leur projet professionnel ;
  - aux entretiens individuels.

Ces heures peuvent être majorées en fonction des impératifs de service auxquels participe le professeur : cérémonies, missions qui peuvent occasionner de façon ponctuelle des déplacements, activités de formation sur le terrain, activités de cohésion sous la responsabilité du chef de corps ou de centre.

### **Contraintes particulières liées au contexte d'exercice**

- la remise à niveau scolaire avec l'atteinte des objectifs fixés supra est à réaliser sur une durée inférieure à une année scolaire ;
- la nécessité d'une pédagogie réactive : les spécificités du SMV (visites officielles, réajustements occasionnels des groupes, cérémonies, etc.) peuvent entraîner des modifications dans l'emploi du temps et amener le professeur à ajuster sa préparation ou son organisation autant que de besoin ;
- le niveau hétérogène des volontaires stagiaires (de l'illettré au bachelier) nécessite de la part du professeur une grande souplesse et un ajustement permanent de sa pédagogie ;
- des stagiaires volontaires ayant peu d'appétence pour les matières théoriques ;
- un public de jeunes adultes souvent au parcours de vie difficile qui réclame une attention et une vigilance particulières ;
- une prise en compte de l'accompagnement et de la formation d'un ou plusieurs agents volontaires du service civique ;
- la polyvalence du professeur qui se trouve au carrefour de l'enseignement ordinaire, de l'enseignement spécialisé et de la formation professionnelle

### **Missions**

Au plan pédagogique :

- évaluer les niveaux et constituer les groupes de besoins ;
- contribuer à l'élaboration de parcours d'apprentissage personnalisés au vu des bilans scolaires et du positionnement « illettrisme » effectués pour chacun des volontaires lors des premières semaines de formation ; utiliser en appui des cours de remise à niveau scolaire un logiciel de remédiation cognitive dédié (GERIP) ;
- dispenser aux volontaires l'enseignement nécessaire à l'acquisition de compétences et de connaissances de base (en mathématiques, français, bureautique) pour préparer la passation d'examens, leur projet professionnel et leur insertion socio-professionnelle ;



- développer des démarches pédagogiques donnant du sens à la formation proposée afin de remobiliser la personne et de restaurer une relation positive aux apprentissages (privilégier les situations en rapport avec la vie pratique et le monde de l'entreprise en prenant appui sur le projet professionnel de la personne) ;
- développer, chez chaque volontaire, la maîtrise des outils numériques pour lui permettre de devenir le plus autonome possible et rendre les apprentissages plus efficaces (utilisation d'applications en ligne et de logiciels spécifiques) ;
- assurer auprès des volontaires stagiaires la fonction d'accompagnement dans la construction de son parcours professionnel ;
- participer à l'élaboration de bilans personnalisés, à l'orientation et à l'insertion professionnelle ;
- développer une activité de veille dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme ;
- assurer le suivi des jeunes services civiques (formation, exécution de la mission) placés sous l'autorité des professeurs qui participent à la remise à niveau scolaire des volontaires ;
- participer aux sorties de cohésion avec les volontaires du SMV.

En lien avec le directeur général de la formation (DGF) :

- identifier, en fonction des résultats obtenus aux évaluations initiales, les volontaires devant bénéficier prioritairement d'une formation centrée sur l'acquisition ou la consolidation des savoirs fondamentaux ;
- constituer des groupes de besoins ;
- soumettre au DGF des propositions pour diversifier les parcours d'apprentissage et les rendre plus efficaces (en lien avec le secteur associatif) ;
- en lien avec l'ensemble des membres de l'équipe d'encadrement et en relation avec l'état-major du SMV, contribuer à l'évaluation et à la régularisation du dispositif afin de le rendre plus efficient et d'être plus performant dans le domaine de l'insertion des volontaires du SMV ; concevoir un parcours de formation modulaire qui tient compte des contraintes du centre et du programme global (entrées en formation échelonnées, permis de conduire, formations professionnelles ...).

En lien avec les cadres militaires de la compagnie professionnelle à laquelle est rattaché le volontaire stagiaire :

- positionner les volontaires du SMV en matière d'illettrisme ;
- préparer les volontaires au CFG et en parallèle à la certification CLÉA dans les domaines 1, 2 et 3 (français, mathématiques et Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication) ;
- accompagner les volontaires dans leurs projets de poursuite d'études.

**Connaissances, capacités et aptitudes requises**

- bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble et du champ de l'adaptation scolaire ;
- expérience professionnelle auprès d'adolescents en difficulté ;
- expérience de la formation pour adultes souhaitée ;
- maîtrise de soi, respect du règlement militaire ;
- capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli ;
- disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe ;
- capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (pédagogie de projet, du détour...) ;
- capacité à travailler en partenariat (autorités militaires, associations ...) ;
- adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée ;
- bonne maîtrise des outils numériques : traitement de textes, tableurs, applications au service de la personnalisation des parcours ;
- aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ;
- sens de la rigueur, de l'organisation et de la gestion administrative ;
- capacités d'analyse, d'écoute, de synthèse, d'initiative et autonomie ;
- qualités relationnelles et de communication : maintenir une relation efficace et constructive entre le commandement militaire et les services de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.